



CODE DE VIE DU SECONDAIRE

FIERTÉ - EMPATHIE - RESPECT - RESPONSABILITÉ



VISION

L'école Quatre-Saisons est un milieu d'éducation catholique francophone et de vie en français où l'élève se sent bien, compétent et confiant en l'avenir.

MISSION

L'école Quatre-Saisons offre une éducation d'excellente qualité en misant sur:

- la réussite de tous les élèves;
- l'enrichissement de la langue française;
- l'appartenance et la découverte de la communauté francophone;
- la richesse de la diversité culturelle francophone;
- l'innovation pédagogique et la créativité de l'apprenant;
- l'atteinte d'un haut niveau de bilinguisme.

VALEURS DE L'ÉCOLE

EMPATHIE - RESPECT - RESPONSABILITÉ - FIERTÉ

À l'école Quatre-Saisons, nous croyons que tous les élèves et le personnel ont le droit de vivre, d'apprendre et de travailler dans un milieu où ils se sentent respectés.

Afin de devenir des citoyens engagés, les élèves du secondaire doivent faire des choix responsables qui les rendent fiers. Le présent document sert à encadrer la vie scolaire afin de permettre à tous les élèves de développer leur plein potentiel.

LES DROITS DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE QUATRE-SAISONS*

1. J'ai le droit à une éducation de qualité.
2. J'ai le droit d'être traité avec dignité et respect à l'école.
3. J'ai le droit d'apprendre et de jouer dans un milieu sécuritaire et bienveillant.
4. J'ai le droit d'exprimer mes opinions et d'écouter celles des autres.
5. J'ai le droit au respect de ma vie privée et de mon espace personnel.
6. J'ai le droit d'être soutenu dans mon apprentissage scolaire, social et dans le contrôle de ma personne.

Avec ces droits viennent des responsabilités

1. J'ai la responsabilité d'arriver à l'heure, d'avoir le matériel nécessaire, d'être actif dans mon apprentissage, de faire les travaux demandés, d'utiliser mon temps de façon constructive.
2. J'ai la responsabilité de traiter les autres et moi-même avec respect.
3. J'ai la responsabilité d'être bienveillant envers les autres et de maintenir la propreté des espaces que j'utilise à l'école.
4. J'ai la responsabilité de maintenir un milieu scolaire calme, paisible en utilisant un langage respectueux et convenable.
5. J'ai la responsabilité de respecter la propriété personnelle des autres et d'accepter leur droit au respect de leur vie privée.
6. J'ai la responsabilité de me maîtriser, et d'obtenir de l'aide au besoin. Je dois m'attendre à être corrigé si je ne contrôle pas ma personne.

Matrice des attentes comportementales au secondaire (sur le site Web de l'école)

*Inspiré de la [convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies](#).

RÈGLEMENTS DU SECONDAIRE

Règlements généraux

- Il n'est pas permis d'amener des objets personnels (ballon, jouets, etc.) à l'école, à moins d'une autorisation de la direction.
- Le français est la langue de communication à l'école.
- Les 3 V (Violence-Vandalisme-Vulgarité) ne sont tolérés en aucun temps.
- Les appareils électroniques sont permis pour les élèves de la 6^e à la 9^e année exclusivement lors des pauses.
- Tout objet violent ou dangereux (couteaux, allumettes, etc.) est strictement interdit.
- Il est interdit de quitter l'école pendant les heures de classe.

Transport scolaire

Les consignes suivantes doivent être respectées en tout temps par tous les élèves qui utilisent le transport scolaire.

- J'arrive à l'arrêt 5 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- Je collabore avec le chauffeur.
- Je suis respectueux des autres et de leurs effets personnels.
- Je ne sors pas d'objets, les bras, les jambes ou la tête par les fenêtres.
- Je garde le couloir dégagé.
- Je ne lance pas d'objets.
- Je ne peux pas manger ni boire dans l'autobus.
- Je parle à voix basse.
- Je reste assis jusqu'au moment de descendre de l'autobus.

Aucun vandalisme ne sera toléré

Le transport scolaire est un privilège. Les élèves qui reçoivent plusieurs infractions pourraient se voir refuser le transport scolaire. Les parents seraient alors responsables du transport de leur enfant pour la durée de la suspension tout en respectant les heures de classe.

Tenue vestimentaire

- Il est important de vêtir votre enfant selon la température extérieure. Les récréations seront toujours à l'extérieur sauf en cas de pluie ou lorsque la température est plus froide que -22°C.
- Le port de la casquette/chapeau est permis pour les élèves du secondaire.
- Les élèves doivent avoir deux paires de chaussures : une pour l'extérieur et l'autre pour l'intérieur à semelle blanche ou non marquante. Pour une question de sécurité, seules les sandales qui sont attachées aux talons sont acceptées pour les récréations.

- Les imprimés à caractère violent, sexuel ou morbide ne sont pas permis.
- Les bas (pantalons courts, jupes, etc.) doivent être d'une longueur adéquate; les hauts doivent avoir des bretelles suffisamment larges et couvrir le dos et la taille.

Toilettes

Pendant les transitions de 2 min. tu n'as pas le droit d'aller aux toilettes.

À l'arrivée le matin, à la pause de 10 minutes, au diner et en fin de journée : deux personnes maximum à la fois.

Tu demandes à l'enseignant pendant le cours - une personne à la fois par classe pourra y aller si c'est urgent.

Gomme à mâcher

Interdite en tout temps partout à l'école.

Collation

Aucune collation/nourriture en classe.

Sac à dos

Aucun sac à dos en classe.

Bonnet/casquette

Les casquettes et bonnets sont permis, mais pas le capuchon.

En signe de respect, on se lève ET on enlève son chapeau pour :

- Hymne national
- Prière

Technologies

CELLULAIRE

- Il y aura un élève responsable de ramasser les cellulaires au début de chaque cours.
- Peuvent être utilisés seulement quand l'enseignant donne la permission à des fins éducatives.
- Tu peux utiliser ton cellulaire pendant la récréation et le diner.
- SnapChat, Facebook, TIK TOK, Instagram, etc. sont strictement interdits à l'école.
- Il est strictement interdit de filmer ou de prendre des photos d'autres personnes sans leur consentement
- Il est interdit de charger son téléphone en classe. Il est de ta responsabilité de le charger à la maison ou à l'atrium pendant l'heure du diner.

CHROMEBOOK DE L'ÉCOLE

- Pas de souris ou autres accessoires USB
- Aucun Chromebook en bas pendant le dîner
- Les enseignants doivent pouvoir voir l'écran de ton Chromebook en tout temps. Pour ce faire, EN TOUT TEMPS :
 - tu dois laisser ton Chromebook sur ton pupitre et non le mettre sur tes genoux pour travailler.
 - tu dois monter la luminosité de ton écran pour que l'enseignant puisse être en mesure de voir ton écran.
- Les enseignants te feront tourner ton pupitre vers l'arrière quand tu utilises le Chromebook.
- Tu dois t'asseoir de façon à ce que tu ne caches pas ton écran.

ORDINATEURS PERSONNELS

- Tu dois respecter les attentes du contrat d'utilisation de la technologie que tes parents et toi avez acceptées en début d'année scolaire.

Dîner

- Il est strictement interdit d'aller dans les classes pendant le temps de dîner sauf si l'enseignant a demandé à te rencontrer.
- La période de dîner est un temps pour manger et bavarder avec ceux à ta table, non pour aller te promener aux toilettes ou dans les corridors.
- Tu es responsable de nettoyer ta place et de pousser ta chaise à la fin du repas.

Plagiat et tricherie

La tricherie/le plagiat sont des infractions majeures et seront traitées en conséquence. En guise de prévention, les enseignants expliqueront aux élèves ce que c'est la tricherie et le plagiat.

CONSÉQUENCES ET GESTES RÉPARATEURS

Voici les conséquences possibles si tu fais un manquement mineur à une règle de classe ou de l'école (ex. : tu bavardes avec un ami quand c'est le temps de travailler) :

- Avertissement
- S'excuser à l'adulte ou l'élève de façon sincère
- Rencontre avec l'enseignant
- Fiche de réflexion et/ou lettre d'excuse pendant la récréation du midi
- Perte de privilège (par exemple : participation à une activité de classe)

Voici les conséquences possibles si tu fais un manquement majeur à une règle de classe ou de l'école (ex. : tu réponds de façon impolie à un adulte; tu insultes quelqu'un; tu refuses de suivre les règlements de la classe ou de l'école) :

- Confisquer un objet ou un bien à l'origine du non-respect des règlements
- Perte de privilège
- Rencontre avec l'enseignant
- Rencontre avec la direction
- Recommencer un travail ou un projet
- Fiche de réflexion
- Geste réparateur approprié au manquement - par exemple, nettoyer l'endroit sali.
- Appel aux parents
- Suspension interne
- Suspension externe

La direction se réserve le droit d'appliquer les conséquences nécessaires en fonction de la gravité de l'acte commis. Dans les cas de manquement majeur, les parents seront toujours mis au courant de la situation.